



Réunion inter-commissions

Compte-rendu de la réunion du 5 avril 2007 – FRESNAY-SUR-SARTHE – 9h30

Étaient présents :

M. Bernard BREUX (Président de la Commission Locale de l'Eau)
 Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Conseillère Générale de la Sarthe)
 M. Jean-Claude PLET (Comité Régional de canoë-kayak)
 Mme Sylvie ESLAN (Conseillère Régionale des Pays-de-la-Loire)
 M. Jean-Claude BERTHELOT (Syndicat mixte d'aménagement de la rivière Sarthe)
 M. Hervé DAVIAU (ONF de Basse-Normandie)
 Mme Emmanuelle MORIN (PNR Normandie Maine)
 M. Jean HENAFF (Association « Sarthe Nature Environnement »)
 M. Daniel REBOUX (Association des riverains de France)
 M. Jean PINCHON (Association des Amis des moulins de la Sarthe)
 M. Jean-Pierre SEINGIER (Association « Mayenne Nature Environnement »)
 Mme Célia LEVINET (Établissement Public Loire)
 M. Pascal BONIOU (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)
 Mme Monique LORIEUX (Conseil Général de l'Orne)
 M. Pierre PAUMIER (Association rivières vivantes)
 M. Rémy GILLET (Association Faune et Flore de l'Orne)
 M. Pierre DUGARDIN (Association des Amis des moulins de la Sarthe)
 M. Samuel MIENVILLE (Conseil Général de la Sarthe)
 M. Jean-Jacques BOUCLE (Maire de Vivoin)
 M. Pascal BODIN (DDAF de l'Orne)
 M. François DENIS (DDAF de l'Orne)
 M. Marc GIRODO (DDAF de la Mayenne)
 M. Jean-Claude LEBOSSÉ (Maire de Sougé-le-Ganelon)
 M. Bernard DUVAL (Association « Alpes Mancelles sans barrage »)
 M. André CORBEAU (Association « La truite des Alpes Mancelles »)
 M. Alain DIEU (FPPMA de la Sarthe)
 M. Jérôme JAMET (FPPMA de l'Orne)

M. Jean-Paul TETE (ADSPQI du Mans)
 M. Daniel LAUNAY (Hutchinson)
 M. Gérard BRAULT (Maire de St-Léonard-des-Bois)
 M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, IIBSA)
 M. Vincent JARNO (Stagiaire, IIBSA)
 M. Jérôme DUCHEMIN (IDEA Recherche)
 M. Philippe MARTIN (IDEA Recherche)
 Melle Marie CHAPDELAIN (stagiaire IDEA Recherche)
 M. Jean-Michel MURTIN (SOGREAH Consultants)

Étaient excusés :

M. Daniel LENOIR (Conseil Général de la Mayenne)
 M. Vincent GESLAIN (CDT de l'Orne)
 M. Patrice LEFEUVRE (CIVAM Bio de la Mayenne)
 Mme Laure AERTS (DIREN Basse-Normandie)
 Mme Micheline GENDRON (Maire de Maresché)
 M. Bernard LEMOINE (Conseil Général de l'Orne)
 Mme Véronique LUCAS (DDASS de l'Orne)
 Mme Isabelle ALLAIN (Chambre d'agriculture de la Sarthe)
 M. Samuel FAIRIER (CCI de la Mayenne)
 M. Rémy BEAUVAIS (CDT de la Mayenne)
 M. Matthieu LEQUIER (DDE de l'Orne)
 M. Olivier LEROYER (CSP de la Mayenne)
 M. Hubert BOUDET (CSP de l'Orne)
 Mme Véronique RIOU (Conseil Général de la Mayenne)
 M. Roland MATRAT (DIREN Pays-de-la-Loire)
 M. Pierre VIELLE (Communauté Urbaine d'Alençon)
 Mme Nelly HEUZE (Conseillère Générale de la Sarthe)
 M. Cyril NAOARINE (CCI de la Sarthe)
 M. Michel ANGOT (FPPMA de la Mayenne)
 M. Karl THIEFINE (Comité d'Expansion Economique de la Sarthe)
 Mme Marie-Laure PIAU (FPPMA de la Mayenne)
 M. Francis DORLENCOURT (UFC Que Choisir de la Sarthe)
 M. Roger FAVERAIS (DDASS de la Mayenne)
 M. Gérard GROUSSEAU (DDASS de la Sarthe)

- 2 -

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approche socio-économique du territoire et élaboration d'un scénario tendanciel
2. Questions diverses

M. BREUX remercie la commune Fresnay-sur-Sarthe pour son accueil et convie Mme LABRETTE-MENAGER, Conseillère Générale du canton, à la présenter.
 Après un rapide tour de table, M. BREUX propose de débiter la réunion par le deuxième point à l'ordre du jour, à savoir les « questions diverses », afin d'aborder un dossier qui a été soumis pour information à la CLE.

Ordre du jour n°2 :**Questions diverses**

M. BREUX indique que la CLE a été alertée par la FDPPMA de la Sarthe au sujet de l'avis favorable accordé par les services de police de l'eau à l'opération de dérivation du ruisseau « le Vrai », sur la commune de la Chapelle-Saint-Fray. Il propose à M. DIEU de préciser la nature du projet.

M. DIEU signale qu'il s'agit pour un propriétaire privé de déplacer un ruisseau pour diminuer les risques de noyade en période de crue et réduire l'humidité d'un bâtiment situé au lieu dit « Moulin de l'Essart ».

Il rappelle que suite au décret de simplification de la nomenclature « eau » intervenu en juillet 2006, ce type de travaux ne fait plus appel qu'à une simple déclaration. Dans ce cas précis il regrette que les services de police de l'eau n'aient pas utilisé la possibilité de faire opposition à déclaration, alors qu'il juge le dossier incomplet, et ajoute que les conclusions du bureau d'études soulignent de manière très explicite que les travaux projetés ne répondront pas aux objectifs visés.

Il regrette par ailleurs que ni la FDPPMA, ni le CSP n'aient été informés directement de ce projet.

M. DIEU a jugé primordial d'alerter la CLE sur ce dossier qui selon lui remet en cause les fondements de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, et de souligner l'antagonisme entre l'intérêt particulier, et l'intérêt général traduit dans le SAGE.

M. SEINGIER demande s'il s'agit d'un bâtiment de moulin.

M. DIEU signale qu'il s'agit d'un bâtiment qui a toujours été au bord de l'eau, ce que confirme M. HENAFF, qui connaît bien le secteur. Ce dernier s'étonne d'ailleurs que la nature même d'un site puisse être modifiée par simple convenance d'un propriétaire.

- 3 -

M. BREUX signale que la Préfecture de la Mayenne a mis en place un document départemental d'orientation qui définit les conditions d'opposition à déclaration. Ce document indique qu'il sera fait opposition à déclaration sur les opérations de déplacement de cours d'eau.

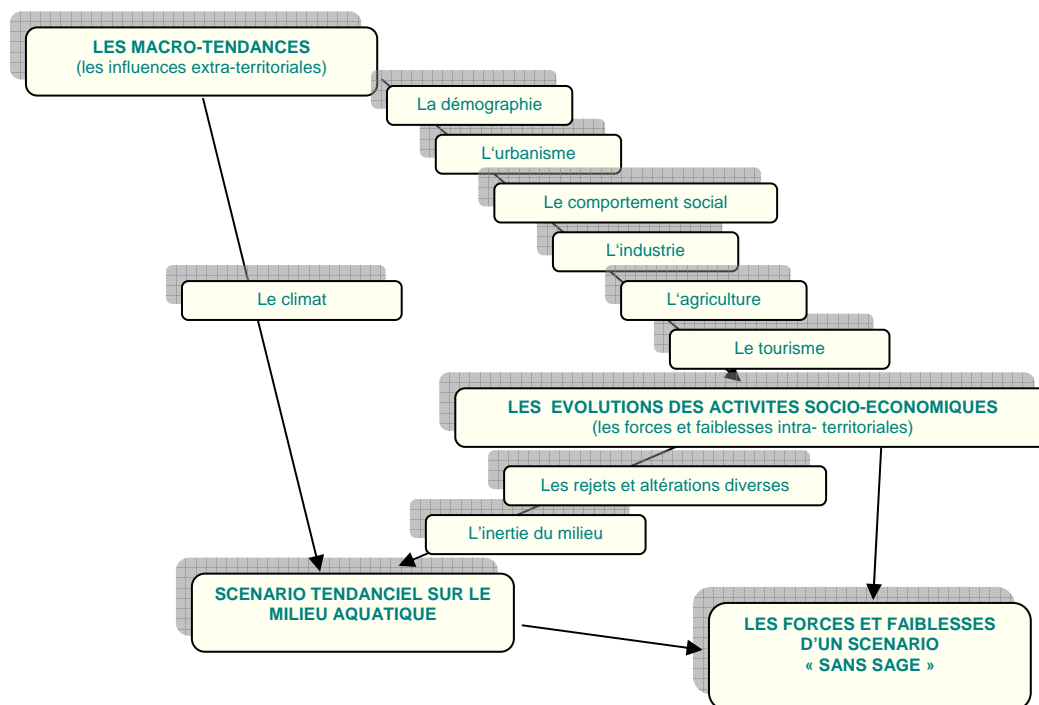
M. BREUX propose de transmettre un courrier au Préfet de la Sarthe afin de souligner l'incompatibilité des travaux projetés avec l'objectif de bon état fixé par la DCE, qui sera repris dans le prochain SDAGE, et traduit dans le SAGE du bassin de la Sarthe Amont. Le courrier demandera qu'il soit fait opposition aux opérations de nature à nuire à l'intégrité du lit mineur ou du lit majeur d'un cours d'eau et qui ne relèvent pas de l'intérêt général.

M. DIEU estime que le SAGE de la Sarthe Amont devra clairement mentionner dans ses futures orientations l'obligation de résultat vis-à-vis de la DCE, et de la nécessité de préserver et de restaurer le bon état morphologique.

Ordre du jour n°1 :**Approche socio-économique du bassin de la Sarthe Amont et ses tendances d'évolution**

M. DUCHEMIN & MARTIN, IDEA Recherche – M. MURTIN, SOGREAH Consultants – support de présentation remis en séance

M. DUCHEMIN présente la méthodologie appliquée pour l'élaboration du scénario tendanciel ainsi que les sources d'informations qui sont exploitées (cf. schéma ci-dessous).



M. MARTIN précise que les macro-tendances permettent de prendre en compte les influences extraterritoriales pour l'élaboration du scénario tendanciel.

Différents scénarios sont projetés pour chacun des secteurs : économique et industriel, agricole, développement prospectif des espaces ruraux, évolutions démographiques.

- 4 -

M. MARTIN présente l'analyse socio-économique et les hypothèses d'évolution sur le territoire de la Sarthe Amont, qui intègre les éléments suivants :

- la population et ses évolutions prévisibles, compte-tenu notamment de l'aménagement du territoire (ex : augmentation de la population en Sarthe à proximité de l'autoroute A28)
- le développement du tissu industriel
 - o analyse du tissu industriel (nombre d'établissements, chiffre d'affaires, répartition géographique, etc.)
 - o les filières présentes
 - o les évolutions prévisibles à court et moyen terme
- le développement du domaine agricole
 - o structures
 - o filières
 - o chiffre d'affaires
 - o répartition des pratiques sur le bassin versant
 - o influence de l'évolution de la PAC et des négociations avec l'OMC
 - o les évolutions prévisibles à court et moyen terme
- le développement touristique
 - o une répartition des pôles et activités touristiques à l'échelle du bassin versant : banal dans l'Orne, axé sur les résidences secondaires et un tourisme vert en Mayenne, marqué par 3 hauts lieux touristiques et l'organisation d'événementiels sur la partie sarthoise
 - o chiffre d'affaires (essentiellement sur la Sarthe)
 - o tendances d'évolution

M. DUCHEMIN précise que l'analyse socio-économique du territoire est un travail délicat et qu'il ne s'agit pas de fournir des chiffres avec une précision centésimale. L'objectif est bien de traduire les évolutions socio-économiques du territoire, ses atouts et ses faiblesses, afin de préparer les discussions sur les travaux à engager à l'échelle du bassin versant.

Par rapport aux scénarios agricoles, M. REBOUX estime qu'il ne faut pas parler « d'aides de la PAC » mais plutôt de « restitutions », qui auront tendance selon lui à décliner dans quelques années, car l'offre sera supérieure à la demande.

Concernant le développement des espaces ruraux, Mme LABRETTE-MENAGER estime qu'il y a un vrai problème de disparition des surfaces agricoles au profit des terrains résidentiels.

M. GILLET estime que les futures installations à la campagne seront conditionnées par le prix des carburants.

M. BREUX pense que la question de la périurbanisation est un sujet sensible surtout par rapport aux problèmes de l'effet de serre et de la perte de surfaces agricoles, et qu'il pourrait être judicieux d'inverser les flux en retenant les gens en milieu urbain.

M. SIENGLIER considère que le développement des services à la personne qui permet aux gens de rester chez eux, les aident également à s'installer à la campagne. Il pense que la société s'organise de plus en plus en « bassin de vie », prenant pour exemple les communes qui se regroupent en communautés de communes ou en Pays. Selon lui, la situation est inéluctable.

M. BREUX s'interroge sur la dimension que peut atteindre un bassin de vie.

M. DUCHEMIN précise que le bassin de vie est délimité par un temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail de 20 minutes, et que le développement des infrastructures a permis d'agrandir la taille de ces territoires.

M. MARTIN souligne que le bassin de la Sarthe Amont a subi une crise de désindustrialisation et qu'il s'agit d'une « campagne de villes », avec 2 pôles urbains dominants (Le Mans et Alençon).

Mme LABRETTE-MENAGER considère que les petites villes doivent être attractives pour les entreprises de « tête d'œuvre », à forte valeur ajoutée, notamment celles qui souhaitent se délocaliser de la région parisienne.

Concernant l'évolution démographique du bassin versant, M. BREUX estime que le vieillissement de la population souligné par M. MARTIN n'est pas seulement le fait du départ des jeunes mais également des progrès de la médecine.

Au sujet des pôles industriels du bassin versant, Mme ESLAN estime qu'il serait bon de rajouter la secteur industriel de Mamers, qui emploie de 600 à 700 personnes.

M. DIEU considère que le phénomène de désindustrialisation n'est pas spécifique au bassin versant mais touche l'ensemble du territoire national.

Mme LABRETTE-MENAGER précise que 4 usines Moulinex ont fermé sur le bassin de la Sarthe Amont, mais que des pôles commerciaux se sont en revanche installés (ZAC d'Arçonnay).

M. BREUX évoque le nombre d'emplois de l'entreprise Renault en forte baisse ces trente dernières années, au Mans, et l'entreprise Philips qui a fermé. Il estime nécessaire de rajouter le secteur ouest de l'université dans la liste des pôles industriels, notamment pour le secteur des PME et PMI.

M. BERTHELOT considère que les entreprises de logistique se sont développées, avec une emprise importante sur le territoire, mais l'embauche de peu de personnel.

Mme LABRETTE-MENAGER signale également la présence d'industries de l'agro-alimentaire, très consommatrices en eau.

M. MARTIN souligne également la présence d'une usine à hauts risques pour le milieu aquatique, située à Marolles-les-Braults, et spécialisée dans le traitement de surface.

Concernant l'usine Hutchinson de Sougé-le-Ganelon, M. LAUNAY estime que sa situation devrait rester stable dans les 5 prochaines années. En revanche, il craint une baisse d'emplois d'ici à 20 ans, du fait notamment de la baisse du marché, de l'automatisation et de la délocalisation vers les pays de l'Est.

Mme LABRETTE-MENAGER estime que le prix du pétrole sera un facteur déterminant dans les délocalisations des entreprises.

M. MARTIN rappelle que l'usine Hutchinson est une des entreprises les plus importantes du bassin versant.

M. LAUNAY ajoute que l'entreprise, qui emploie 800 personnes, est une des plus performantes dans la fabrication des pièces automobiles et que ses concurrents directs ont eu à subir des restructurations, des délocalisations. Sa compétitivité dépend essentiellement de sa capacité industrielle et humaine, et il souligne les difficultés rencontrées pour recruter du personnel qualifié.

Concernant l'agriculture, M. MARTIN souligne la baisse du nombre d'exploitations en France de 53 % en 20 ans. Il signale que le secteur mayennais du bassin versant est orienté vers la filière laitière, avec des petites exploitations dont la production avoisine 200 000 litres par an.

- 6 -

M. GIRODO signale qu'à l'échelle du département de la Mayenne, le secteur de la Sarthe Amont ne constitue pas le pôle laitier le plus producteur. Au sujet des sites de transformation, il précise que seule la société Président (Lactalys) a son site de transformation sur le bassin versant de la Sarthe Amont, les autres sociétés (Vieux Pané, Chaussé aux Moines, Rustique, etc.) collectent sur le bassin versant mais ont leurs sites de transformation à l'extérieur.

Il ajoute que la production moyenne de 200 000 l/an par exploitation est largement supérieure à la moyenne nationale, ce qui fait de la Mayenne une zone attractive pour les transformateurs laitiers.

M. DENIS estime qu'à l'horizon 2015 la production laitière ne devrait pas évoluer.

M. GIRODO confirme que les quotas laitiers sont fixés. Il précise que la production de viande est principalement issue de l'abattage des vaches laitières, et cite l'entreprise de découpe SOCOPA située à Evron.

M. MARTIN précise que les filières « de qualité », comme celle du poulet de Loué, résistent mieux dans un contexte agricole morose.

Il souligne par ailleurs les perspectives intéressantes sur les céréales, encouragées par le développement des biocarburants à base de diester, mais avec un risque de perte de surfaces toujours en herbe (STH) au profit des surfaces céréalières. D'ailleurs il signale la diminution des STH, encouragée selon lui par la PAC.

M. GIRODO précise que les STH ne peuvent diminuer car elles sont fixées par Bruxelles jusqu'en 2013.

M. SEINGIER estime que les porcheries ont tendance à être de plus en plus importantes sur le département de la Mayenne. Il évoque pour exemple un projet d'installation avec 800 à 900 truies.

M. BREUX estime qu'il existe un manque de connaissance quant au développement des biocarburants et à l'avancée de la recherche dans ce domaine.

M. MARTIN considère que la baisse du cheptel bovin pourrait conduire à réviser à la baisse les STH.

M. GIRODO pense au contraire que la PAC incitera au maintien du système extensif, et que l'excédent cheptel à l'hectare sera compensé par un déplacement des effectifs vers l'Est.

M. REBOUX estime que le maintien d'un système extensif n'est tenable que grâce à des aides financières, l'agriculteur devenant un agent d'entretien du paysage.

Il ajoute que la vallée de la Sarthe ne se prête pas à la céréaliculture. Par ailleurs il pense que les apports en azote ne sont pas de la seule responsabilité des agriculteurs, mais également de ceux qui les ont conseillé.

M. GIRODO précise que le chiffre d'affaires de l'agriculture a subi une forte baisse ces dernières années sur le département de la Mayenne, avec une baisse de production de 10 % et une chute des revenus de près de 45 %.

M. BERTHELOT estime que le tourisme et la restauration génèrent un chiffre d'affaires important sur le bassin versant

Mme LABRETTE-MENAGER indique que le comité départemental du tourisme de la Sarthe travaille sur un label « éco-gîte » et « tourisme et handicap » pour promouvoir un hébergement de qualité.

M. HENAFF regrette que n'ait pas été évoqué le projet de ligne à grande vitesse et son incidence potentielle sur le milieu aquatique.

- 7 -

M. DAVIAU regrette que ne soit pas fait référence à la présence de l'arbre sur le bassin versant, sous la forme d'arbres isolés, de massifs forestiers, de haies, ou des boisements rivulaires.

Il estime que l'évolution du paysage dans les prochaines années sera marquée par le développement des surfaces boisées, sous la forme de massifs ou de haies, notamment grâce à l'utilisation du bois pour la production d'énergie. Il souligne également l'importance des massifs boisés pour le tourisme (forêts de Perseigne, Ecouves, Sillé, etc.).

M. GIRODO considère que sur la partie mayennaise du bassin de la Sarthe Amont, le paysage de bocage, la présence d'un élevage extensif et du Parc Naturel Régional Normandie-Maine peut faciliter la promotion et le maintien des surfaces boisées, notamment du bocage.

M. DAVIAU signale pour information que les surfaces boisées augmentent en France de 80000 ha/an, et qu'elles ont un rôle important sur la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau.

Aucune question diverse n'étant soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.